



bulletin d'information

# RI-RTF

14 mai 2012 / Volume 1, numéro 5

**Pour tout savoir sur l'implantation  
des changements concernant les RI-RTF**

## **Le cadre de référence RI-RTF : un document d'appui élaboré essentiellement autour des services à offrir à l'utilisateur**

Le bulletin d'information précédent vous présentait les principales orientations du nouveau Cadre de référence RI-RTF. Pour chacune de ces orientations, l'équipe a développé des principes directeurs afin de guider la conduite à adopter dans les actions reliées à l'administration et à la gestion des ressources intermédiaires et de type familial. Nous vous transmettons un aperçu de ces principes en attendant une présentation plus complète qui sera faite ultérieurement lors d'une formation.

### **Un milieu de vie se rapprochant d'un chez soi**

Pour favoriser l'intégration et la participation sociale de l'utilisateur et pour lui permettre de réaliser son projet de vie, il est primordial de reconnaître ses besoins et d'offrir une réponse individualisée à chacun d'eux. L'établissement et la ressource auront à se concerter pour lui offrir un milieu de vie se rapprochant le plus d'un chez-soi et dans lequel il pourra exercer ses rôles sociaux et développer sa participation citoyenne.

### **Une organisation de service adaptée**

Dans le but de répondre adéquatement aux besoins évolutifs et diversifiés de l'utilisateur, une organisation de services flexible et adaptée aux particularités régionales permettra d'ajuster l'offre de service des RI-RTF existantes et de créer de nouveaux modèles en tenant compte des ressources humaines, matérielles et financières disponibles.



## L'imputabilité pour une offre de service de qualité

La qualité des services offerts à l'utilisateur incombe à l'établissement et à la ressource. Chacun doit s'y engager formellement et développer une culture de qualité. L'ensemble des services rendus à l'utilisateur est sous l'imputabilité de l'établissement alors que les services de gîte, de couvert, de soutien ou d'assistance sont sous l'imputabilité de la ressource. Les deux entités ont une responsabilité commune, soit de respecter les droits de l'utilisateur et d'agir avec prudence et diligence à l'égard de sa sécurité, de son intégrité et de sa dignité.

## La concertation et la collaboration au profit des usagers

Les relations entre l'établissement et la ressource sont fondées sur la bonne foi et sur des valeurs d'humanisme, de respect, d'engagement, d'intégrité et de simplicité. Le meilleur intérêt de l'utilisateur est au centre de la relation entre la ressource et l'établissement. Chacune des parties, dans le respect de leurs engagements contractuels, collaborera et se concertera pour exercer les rôles et les responsabilités qui lui sont propres. Les services offerts en complémentarité et en continuité par la ressource et par l'ensemble des acteurs du réseau communautaire et public contribueront à assurer une stabilité à l'utilisateur.

## Des nouvelles liées à l'implantation des changements dans le réseau

### Une tournée de régions

Au cours des deux prochains mois (de la mi-avril à la mi-juin), le ministère entreprend une tournée des régions pour présenter la première partie du Cadre de référence RI-RTF, aux gestionnaires des établissements (ressource et programme clientèle), aux répondants RI-RTF et aux responsables clientèles des agences, dans le but recueillir leurs commentaires et d'en enrichir le contenu. Les sujets abordés concernent principalement :

- > le recrutement et l'évaluation du postulant ;
- > la relation établissement/ressource ;
- > le suivi professionnel de l'utilisateur et le contrôle sur la qualité des services.

Ces mêmes présentations sont faites aux associations d'établissements et aux associations représentatives. Les échanges et les suggestions, qui découleront de ces rencontres, permettront de finaliser les travaux de la première partie du Cadre de référence.

### Une formation à l'automne

Au cours de l'automne 2012, une formation sera offerte aux agences et aux établissements afin de présenter le contenu final de cette portion du Cadre de référence. Les dates de ces formations vous seront communiquées d'ici l'été.

Le prochain bulletin d'information RI-RTF fera un retour sur la classification des usagers hébergés en RI-RTF.

**Pour des clarifications sur les sujets abordés dans ce bulletin, contactez :**

Anne-Marie Fournier : [anne-marie\\_fournier@ssss.gouv.qc.ca](mailto:anne-marie_fournier@ssss.gouv.qc.ca)

Marc-André Groleau : [marc-andre.cpnss.groleau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marc-andre.cpnss.groleau@ssss.gouv.qc.ca)